

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23  
en fonction : 23

Séance du 26 février 2026  
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

**Membres présents :** ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line.

**Membres absents :** REGNIER Clarisse a donné procuration à WEEBER Michelle, KERTZINGER Francis a donné procuration à WINTER-KENCHT Didier, MUGLER Christelle a donné procuration à WERNERT Annie, SORGIUS Christian a donné procuration à FORR Bernard.

### **Objet : Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits (M57).**

Madame le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 9 décembre 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022, de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

**E N T E N D U** les explications de Madame le Maire ;

**Après en avoir délibéré ;**

**A U T O R I S E** à l'unanimité pour l'exercice 2026, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de

fonctionnement, dans la limite de 7,5% ~~des dépenses réelles de~~  
chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits  
n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement  
des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

AUTORISE

Madame le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les  
transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable  
assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 12 MARS 2026

Transmis à la Préfecture le 12 MARS 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi  
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 12 MARS 2026

Le secrétaire,

Jean-Jacques KLEINMANN



Le Maire,

Sylvie ROHELLY

